

Riddes, le 10 janvier 2020

A la rédaction du bulletin
officiel
Rue de l'Industrie 13
1950 Sion

BO N° 2 du 10 janvier 2020

COMMUNE DE RIDDES

Demande d'autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Riddes porte à la connaissance du public que M. Pascal Falco, domicilié à La Tzoumaz, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	Place du Village 1, 1918 La Tzoumaz Parcelle N° 10028
Enseigne	« Chez Pascal »
Prestations	Offre de prestations de mets, de boissons avec ou sans alcool, à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture	du lundi au dimanche de 15h00 à 22h00
Début de l'activité	dès autorisation

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser par écrit à l'Administration communale, dans les trente jours dès la présente publication.

Riddes, le 10 janvier 2020

L'Administration communale